

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ SAINT-PATRICE-DE-BEAURIVAGE**

Procès-verbal de la session ordinaire du Conseil municipal de Saint-Patrice-de-Beaurivage, M.R.C. de Lotbinière, tenue le lundi 3 octobre 2011, à 19 h 30, au lieu habituel des sessions dudit conseil, sis au 530, rue Principale, à Saint-Patrice-de-Beaurivage.

PRÉSENTS :	M. Lewis Camden M. Richard Breton M. Richard Lefebvre M. Pierre Bilodeau Mme Louise Lefebvre Vail M. Jacques Chabot	maire conseiller poste 1 conseiller poste 2 conseiller poste 4 conseillère poste 5 conseiller poste 6
ABSENT :	M. Denis Toutant	conseiller poste 3

Tous membres du conseil et formant quorum.

Est également présent, Monsieur Frédéric Desjardins, Directeur général et Secrétaire-Trésorier.

ORDRE DU JOUR

- 1. MOT DE BIENVENUE**
- 2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 12 SEPTEMBRE 2011 ET DES SÉANCES EXTRAORDINAIRES DU 15 ET 26 SEPTEMBRE 2011.**
- 4. CORRESPONDANCES**
 - a) Bulletin d'information – Septembre 2011
 - b) Communiqué – Travaux d'urgence
 - c) Avis public – Règlement d'emprunt pour la réforme en évaluation foncière
 - d) Avis public – Règlement d'emprunt en matière d'enfouissement
 - e) Avis public – Règlement relatif à l'article 47,2 de la Loi sur les véhicules hors routes
 - f) Club Lions Beaurivage | Démolition
- 5. ADMINISTRATION GÉNÉRALE**
 - a) Avis de motion relatif à un projet de règlement établissant le code d'éthique et de déontologie des élus de la Municipalité Saint-Patrice-de-Beaurivage
 - b) Achat d'une batterie de sûreté pour un poste informatique du bureau municipal
 - c) Autorisation de paiement d'une facture de l'entreprise Laboratoire de canalisations souterraines (LCS) inc.
 - d) Inscription de Frédéric Desjardins à deux formations-Web PG MÉGAGEST – Trucs et astuces et Taxation – Procédures de recouvrement et vente pour taxes
 - e) Renouvellement de l'hébergement-Web du site internet de la Municipalité
- 6. SÉCURITÉ PUBLIQUE**
 - a) Déneigement des bornes d'incendies
 - b) Versement d'une contribution financière au comité des pompiers du Service des incendies de Saint-Patrice-de-Beaurivage pour l'achat d'un équipement de désincarcération
 - c) Autorisation de déploiement de l'équipe du Service des incendies pour assurer la sécurité routière lors de la journée de l'Halloween
 - d) Paiement des services de la Sûreté du Québec
 - e) Autorisation donnée à Monsieur Denis Sylvain pour dégager les arbres encombrant le lit de la rivière Beaurivage et les emprises de chemins municipaux à la suite du passage d'Irene

7. VOIRIE MUNICIPALE

- a) Approbation de dépenses dans le cadre du programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal du ministère des Transports du Québec – Amélioration du Chemin du rang St-Jean
- b) Achat d'asphalte froide
- c) Versement à la MRC de Lotbinière | Redevance Carrières et sablières
- d) Octroi de déneigement des cours et accès municipaux
- e) Réparation du rang St-Jean – Inondations du 28 août 2011

8. RÉSEAUX DE DISTRIBUTION DE L'EAU

- a) Autorisation de paiement de factures de l'entreprise Solutions informatiques GA Inc. pour l'achat et la programmation d'un poste informatique à la station d'eau potable

9. TRAITEMENT DES EAUX USÉES

- a) Réparation de la pompe no 2 de la station de pompage des eaux usées des Chutes

10. DÉVELOPPEMENT RÉSIDENTIEL ET INDUSTRIEL**11. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET ZONAGE****12. SPORT, LOISIR ET CULTURE**

- a) Autorisation au montage de la patinoire
- b) Entretien de la patinoire

13. OMH DE BEAURIVAGE

- a) Appui au projet «Agissons ensemble pour un mieux-être»

14. ADOPTION DES COMPTES**15. DIVERS**

- a) Abrogation de la résolution no 607-15-09-2011
- b) Levée de l'interdiction de circuler la nuit des véhicules hors route (VHR)
- c) Autorisation de frais de représentation pour le Souper bénéfice au profit de la Corporation en sécurité alimentaire de Lotbinière

16. MRC DE LOTBINIÈRE**17. QUESTIONS DE L'ASSEMBLÉE****18. LEVÉE DE LA SÉANCE**

Monsieur le maire souhaite la bienvenue.

RÉSOLUTION 613-03-10-2011
ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller Richard Breton et résolu à l'unanimité que l'ordre du jour de la session ordinaire du 3 octobre 2011 soit accepté tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 614-03-10-2011
ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU
12 SEPTEMBRE 2011 ET DES SÉANCES EXTRAORDINAIRES DU 15
ET 26 SEPTEMBRE 2011.

Il est proposé par la conseillère Louise Vail et résolu à l'unanimité d'adopter les procès-verbaux de la séance ordinaire du 12 septembre 2011 et des séances extraordinaires du 15 et 26 septembre 2011 tels que rédigés et transcrits au « Livre des procès-verbaux des délibérations ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**AVIS DE MOTION RELATIF À UN PROJET DE RÈGLEMENT
ÉTABLISSANT LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES
ÉLUS DE LA MUNICIPALITÉ SAINT-PATRICE-DE-BEAURIVAGE**

Louise Vail, conseillère, donne avis de motion, qu'à une séance ultérieure sera soumis à ce Conseil pour adoption, le règlement suivant :

Règlement établissant le Code d'éthique et de déontologie des élus de la Municipalité Saint-Patrice-de-Beaurivage.

**RÉSOLUTION 615-03-10-2011
ACHAT D'UNE BATTERIE DE SÛRETÉ POUR UN POSTE
INFORMATIQUE DU BUREAU YU MUNICIPAL**

Attendu que l'installation d'une batterie de sûreté permet, en cas de panne électrique, à l'utilisateur de sauvegarder les documents informatiques et de protéger l'équipement informatique contre des fermetures impromptues;

Attendu que Solutions GA de Sainte-Marie-Beauce détaille l'offre d'une Batterie Backup APC BE550g à 90.00\$ plus les taxes;

Il est proposé par le conseiller Richard Breton
et résolu unanimement

D'autoriser l'achat d'une Batterie Backup APC BE550g à 90.00\$ plus les taxes auprès de Solutions GA du 440, boulevard Vachon Nord, Sainte-Marie-Beauce.

Que les fonds nécessaires à cette dépense soient puisés à même le poste budgétaire 02 13000 524 – Gestion financière et administrative – Ameublement et équipement de bureau.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**RÉSOLUTION 616-03-10-2011
AUTORISATION DE PAIEMENT D'UNE FACTURE DE
L'ENTREPRISE LABORATOIRE DE CANALISATIONS
SOUTERRAINES (LCS) INC**

Attendu que le passage de la tempête post-tropicale Irène a endommagé certaines infrastructures municipales nécessitant des interventions urgentes de rétablissements temporaires;

Attendu qu'une conduite d'eau potable a été emportée par la rivière Beaurivage liant le réseau de la rue Principale à celui du Chemin du rang St-Charles;

Attendu qu'il fallait agir de façon urgente pour rétablir la distribution de l'eau potable;

Attendu que la facture de l'entreprise Laboratoire de canalisations souterraines (LCS) inc. s'élève à 1117.84\$ plus les taxes pour l'installation d'une conduite d'eau potable temporaire, l'échantillonnage de l'eau et son traitement;

Il est proposé par le conseiller Richard Lefebvre
et résolu unanimement

D'autoriser le paiement de la facture à l'entreprise Laboratoire de canalisations souterraines (LCS) inc. du 255, avenue St-Sacrement, Québec s'élevant à 1117.84\$ plus les taxes pour l'installation d'une conduite d'eau potable temporaire, l'échantillonnage et son traitement.

Que les fonds nécessaires à cette dépense soient puisés à même le poste budgétaire 02 23 000 999 – Inondation Irène 28 août 2011.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 617-03-10-2011

**INSCRIPTION DE FRÉDÉRIC DESJARDINS À DEUX FORMATIONS-
WEB PG MÉGAGEST – TRUCS ET ASTUCES ET TAXATION –
PROCÉDURES DE RECOUVREMENT ET VENTE POUR TAXES**

Attendu que PG Solutions offre de la formation continue sur le Web sur les Trucs et astuces et Taxation – Procédures de recouvrement et vente pour taxes;

Attendu que la formation Trucs et astuces permet d'approfondir les éléments suivants des différents modules : différentes façons de visualiser et enregistrer les rapports; le fonctionnement de l'aide en ligne; découvrir les touches de raccourcis et divers trucs touchant les modules du Grand-Livre, des Comptes fournisseurs et de Taxation;

Attendu que la formation Taxation – Procédures de recouvrement et vente pour taxes permet d'approfondir le traitement des comptes en souffrance; les procédures de recouvrement et le processus de vente pour taxes;

Attendu que les deux formations-Web se détaillent au total à 250.00\$ plus les taxes pour deux heures de formation chacune;

Il est proposé par le conseiller Jacques Chabot et résolu unanimement

D'autoriser l'inscription de Frédéric Desjardins à deux formations-Web sur les Trucs et astuces et Taxation – Procédures de recouvrement et vente pour taxes et de défrayer les frais de formation de 250.00\$ plus les taxes à PG Solutions.

Que les fonds nécessaires à cette dépense soient puisés à même le poste budgétaire 02 13000454 – Gestion financière et administrative – Formation et perfectionnement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 618-03-10-2011

**RENOUVELLEMENT DE L'HÉBERGEMENT-WEB DU SITE
INTERNET DE LA MUNICIPALITÉ**

Attendu que le renouvellement de l'hébergement -Web est essentiel au fonctionnement du site Internet de la Municipalité;

Attendu que les frais de renouvellement de l'hébergement -Web sont établis par Sherweb à 108.68\$ taxes incluses pour une année;

Il est proposé par la conseillère Louise Vail et résolu unanimement

D'autoriser le paiement du renouvellement de l'hébergement -Web de la Municipalité pour une année au montant de 108.68\$ taxes incluses à Sherweb.

Que les fonds nécessaires à cette dépense soient puisés à même le poste budgétaire 02 13000 522 – Gestion financière et administrative – Entretien et réparation Site Web.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 619-03-10-2011

DÉNEIGEMENT DES BORNES D'INCENDIE

Il est proposé par le conseiller Jacques Chabot et résolu unanimement

Que l'on embauche Monsieur Jonathan Turgeon pour faire le déneigement des bornes d'incendies avec un tracteur-souffleur-à-neige au taux horaire de 75.00\$ l'heure plus les taxes pour la saison 2011-2012.

Que les fonds nécessaires à cette dépense soient puisés à même le poste budgétaire 02 22000 528 - Protection contre incendie - Déneigement - Bornes d'incendie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 620-03-10-2011
VERSEMENT D'UNE CONTRIBUTION FINANCIÈRE AU COMITÉ DES POMPIERS DE SAINT-PATRICE-DE-BEAURIVAGE POUR L'ACHAT D'UN ÉQUIPEMENT DE DÉSINCARCÉRATION

Attendu que le Service des incendies de Saint-Patrice-de-Beaurivage possède une unité de désincarcération qui œuvre au-delà des limites municipales;

Attendu que le Service des incendies compte faire l'acquisition d'équipements de désincarcération pour améliorer la qualité de ses interventions;

Attendu que le Comité des pompiers procède annuellement à des activités de financement afin d'améliorer le Service des incendies de la Municipalité;

Attendu que la Municipalité souhaite soutenir les efforts d'amélioration du Comité des pompiers à l'égard du Service des incendies et d'urgence de la Municipalité;

Il est proposé par le conseiller Pierre Bilodeau et résolu unanimement

D'autoriser le versement d'une contribution financière de 5000.00\$ au Comité des pompiers de Saint-Patrice-de-Beaurivage pour l'achat d'équipements de désincarcération.

Que les fonds nécessaires à cette dépense soient puisés à même le poste budgétaire 02 22000 649 – Protection contre l'incendie – Pièces et accessoires.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 621-03-10-2011
AUTORISATION DE DÉPLOIEMENT DE L'ÉQUIPE DU SERVICE DES INCENDIES POUR ASSURER LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE LORS DE LA JOURNÉE DE L'HALLOWEEN

Attendu que la collaboration de l'équipe du Service des incendies est nécessaire afin d'assurer la sécurité routière lors de cette journée ;

Attendu que le Service des incendies, lors de cette journée, fait la distribution de friandises ;

Il est proposé par le conseiller Pierre Bilodeau et résolu unanimement

D'autoriser le déploiement de l'équipe du Service des incendies lors de la journée officielle de l'Halloween 2011 durant les heures optimales entre 10h à 20h30.

D'autoriser une dépense de 50.00\$ plus les taxes pour l'achat de friandises à distribuer lors de cette journée.

Que les fonds nécessaires à cette dépense soient puisés à même le poste budgétaire 02 22000 999 – Protection contre l'incendie – Autres.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 622-03-10-2011
PAIEMENT DES SERVICES DE LA SÛRETÉ DU QUÉBEC

Attendu que la Municipalité Saint-Patrice-de-Beaurivage doit faire deux versements de 57 286.00\$ au Ministère de la Sécurité publique, soit en juin et en octobre de cette année, pour les services de la Sûreté du Québec sur son territoire;

Il est proposé par le conseiller Richard Breton
et résolu unanimement

D'effectuer le deuxième versement de 57 286.00\$ en octobre au Ministère de la Sécurité publique pour les services de la Sûreté du Québec.

Que les fonds nécessaires à cette dépense soient puisés à même le poste budgétaire 02 21000 920 – Service Sûreté du Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 623-03-10-2011
AUTORISATION DONNÉE À MONSIEUR DENIS SYLVAIN POUR
DÉGAGER LES ARBRES ENCOMBRANT LE LIT DE LA RIVIÈRE
BEAURIVAGE ET LES EMPRISES DE CHEMINS MUNICIPAUX À LA
SUITE DU PASSAGE D'IRENE

Attendu que le passage de la tempête post-tropicale Irène a endommagé certaines infrastructures municipales nécessitant des interventions urgentes de rétablissements temporaires;

Attendu que le débordement de l'eau de la rivière Beaurivage a entraîné l'érosion des berges ce qui a causé le déracinement et la chute d'arbres pouvant empêcher l'écoulement normal de l'eau;

Attendu qu'il faut agir de façon urgente pour rétablir l'écoulement de l'eau de la rivière Beaurivage avant la période hivernale afin d'éviter la formation d'embâcles;

Attendu que les emprises de chemins municipaux sont encombrées de branches et de troncs d'arbres sectionnés par les vents du 28 et 29 août dernier;

Attendu que Monsieur Denis Sylvain, pour un taux horaire de 75.00\$, offre de dégager le lit normal de la rivière et les emprises de chemins municipaux des arbres qui en encombre le cour en fournissant l'équipement nécessaire à la réalisation des travaux soit un tracteur avec pelle, une scie, un treuil;

Attendu que la Municipalité se dégage de toute responsabilité relative aux dommages entraînés par la réalisation de ces travaux sur les propriétés riveraines;

Attendu que les travaux seront sous la supervision et la coordination du directeur général adjoint et inspecteur municipal de la Municipalité;

Il est proposé par le conseiller Jacques Chabot
et résolu unanimement

D'autoriser Monsieur Denis Sylvain, pour un taux horaire de 75.00\$, à dégager le lit normal de la rivière et des emprises de chemins municipaux des arbres qui en encombre le cour en fournissant l'équipement nécessaire à la réalisation des travaux soit un tracteur avec pelle, une scie, un treuil pour un montant maximal de 4500.00\$ taxes incluses;

Que les fonds nécessaires à cette dépense soient puisés à même le poste budgétaire 02 23000 999 - Inondation Irène 28-29 août 2011.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 624-03-10-2011

**APPROBATION DE DÉPENSES DANS LE CADRE DU PROGRAMME
D'AIDE À L'AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER MUNICIPAL
DU MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC – AMÉLIORATION
DU CHEMIN DU RANG ST-JEAN**

Il est proposé par le conseiller Jacques Chabot
et résolu unanimement

Que le Conseil approuve les dépenses pour les travaux exécutés sur le chemin du rang St-Jean pour un montant subventionné de 37 210.32\$, conformément aux exigences du ministère des Transport;

Que les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur la ou les routes dont la gestion incombe à la Municipalité et que le dossier de vérification a été constitué.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 625-03-10-2011
ACHAT D'ASPHALTE FROIDE

Attendu que la Municipalité de Saint-Patrice-de-Beaurivage utilise pendant les périodes d'été et d'automne un mélange d'asphalte froide pour sceller les trous sur les chemins ;

Il est proposé par le conseiller Richard Lefebvre
Et unanimement résolu

D'autoriser l'achat, à la Coop de Saint-Patrice, de 63 sacs d'asphalte froide pour un total de 541.17\$ plus les taxes pour du rapiéçage manuel des chemins municipaux asphaltés.

Que les fonds nécessaires à cette dépense soient puisés à même le poste budgétaire 02 32000 625 – Voirie municipale - Achat d'asphalte.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 626-03-10-2011
**VERSEMENT À LA MRC DE LOTBINIÈRE | CARRIÈRES ET
SABLIERES**

Il est proposé par le conseiller Jacques Chabot
et résolu unanimement

De verser, en vertu de la déclaration périodique, à la MRC de Lotbinière la somme de 2051.40\$ à titre de paiement des droits sur l'exploitation des carrières et sablières pour la période du 1^{er} juin au 30 septembre 2011.

Que les fonds nécessaires à cette dépense soient puisés à même le poste budgétaire 02 32000 521 – Voirie – Entretien des chemins.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 627-03-10-2011
**OCTROI DES CONTRATS DE DÉNEIGEMENT DES ACCÈS ET
COURS DES PROPRIÉTÉS MUNICIPALES POUR LA SAISON 2011-2012**

Attendu que la Municipalité a procédé à une demande de soumission par invitation auprès de trois entrepreneurs afin d'obtenir des offres de service;

Attendu que, Jonathan Turgeon, du 540, rue Principale, Denis Sylvain, du 539, rue du Manoir, Guy Vaillancourt, du 395, chemin des Chutes, tous trois de

Saint-Patrice-de-Beaurivage ont été invités à soumettre une offre de service pour le déneigement des cours et accès des propriétés municipales pour la saison 2011-2012;

Attendu que deux entrepreneurs ont soumis une offre de service;

Attendu que Monsieur Jonathan Turgeon et Monsieur Denis Sylvain ont fait une offre commune et qu'ils l'ont transmise dans la même enveloppe dans les délais prescrits;

Il est proposé par le conseiller Richard Lefebvre et résolu unanimement

Que l'on accorde à Monsieur Jonathan Turgeon, du 540, rue Principale, Saint-Patrice-de-Beaurivage le contrat de déneigement 2011-2012 des cours et accès suivants :

- trottoir d'accès à la bibliothèque;
- local des patineurs;
- accès et cours de la station de pompage d'eau potable de la rue de la Fabrique;
- accès à la station de pompage Saint-David;
- accès à la station de pompage des Chutes.

au montant de 4000.00\$ plus les taxes et que la séquence des versements soit :

- 1000.00\$ le 16 décembre 2011
- 1000.00\$ le 27 janvier 2012
- 1000.00\$ le 24 février 2012
- 1000.00\$ le 11 mai 2012

Que l'on accorde à Monsieur Denis Sylvain du 539, rue du Manoir, Saint-Patrice-de-Beaurivage le contrat de déneigement 2011-2012 des cours et accès suivants :

- stationnement de la salle municipale;
- stationnement du Service des incendies;
- accès au point d'eau du Service des incendies du chemin Belfast;
- accès et cours des étangs d'épuration du chemin Belfast.

au montant de 4000.00\$ plus les taxes et que la séquence des versements soit :

- 1000.00\$ le 16 décembre 2011
- 1000.00\$ le 27 janvier 2012
- 1000.00\$ le 24 février 2012
- 1000.00\$ le 11 mai 2012

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 628-03-10-2011 **RÉPARATION DU RANG ST-JEAN - INNONDATIONS DU 28 AOÛT** **2011**

Attendu que le dimanche 28 août 2011 les infrastructures de la Municipalité ont été fortement endommagés par le passage des résidus de la tempête Irene;

Attendu qu'une partie de la structure du rang St-Jean ainsi que trois ponceaux de 1.6 mètre par 9 mètres ont été emportés par la rivière Beaurivage;

Attendu qu'il est primordial de rétablir ce lien routier et que les réparations soient faites de façon durable;

Il est proposé par le conseiller Richard Lefebvre et résolument unanimement

D'autoriser un montant de 33 000\$ plus taxes pour la réalisation des travaux de remise en état de l'infrastructure du rang St-Jean.

Que les fonds nécessaires à cette dépense soient puisés à même le poste budgétaire 03 10029 002 – Immobilisation – Irène 28 et 29 août 2011

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 629-03-10-2011
AUTORISATION DE PAIEMENT DE FACTURES DE L'ENTREPRISE
SOLUTIONS INFORMATIQUES GA INC. POUR L'ACHAT ET LA
PROGRAMMATION D'UN POSTE INFORMATIQUE À LA STATION
D'EAU POTABLE

Attendu que le système informatique de la station des puits d'eau potable est en opération 24 heures sur 24 depuis 2007;

Attendu que le système informatique de la station des puits d'eau potable de la Municipalité s'est avéré défectueux et inopérant dû à un usage continu de 24 heures par jour;

Attendu que cet équipement informatique est essentiel au bon fonctionnement de l'automate de la station et de la transmission des données et des alarmes relatives au contrôle de la qualité de l'eau aux personnes responsables;

Attendu que cette situation exige d'agir rapidement pour assurer le maintien des opérations de l'automate de la station des puits de l'eau potable;

Attendu que Solutions informatiques GA inc. a procédé à l'installation d'un nouvel équipement informatique à la station d'eau potable de la Municipalité pour un total de 1556.15\$ plus les taxes;

Attendu que ces travaux ont été autorisés en vertu de l'article 937 du Code municipal;

Attendu que l'entreprise Automatisation JRT inc. du 405, avenue Gallilée de Québec finalise la reprogrammation du poste en question;

Il est proposé par la conseillère Louise Vail
et résolu unanimement

D'autoriser le paiement d'une facture de l'entreprise Solutions informatiques Ga inc. du 440, boulevard Vachon-Nord à Sainte-Marie pour l'achat et la programmation d'un poste informatique à la station d'eau potable pour un total de 1556.15\$ plus les taxes;

Que l'entreprise Automatisation JRT inc. du 405, avenue Gallilée de Québec finalise la reprogrammation de l'équipement informatique de la station des puits d'eau potable de la Municipalité jusqu'à l'atteinte d'un fonctionnement optimal pour un montant de 1000.00\$ plus les taxes.

Que les fonds nécessaires à cette dépense soient puisés à même le poste budgétaire 02 41300 521 – Réseau de distribution de l'eau – Entretien et réparation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 630-03-10-2011
RÉPARATION DE LA POMPE NO 2 DE LA STATION DE POMPAGE
DES EAUX USÉES DES CHUTES

Attendu que l'inspection annuelle des pompes des deux stations de pompage des eaux usées de la Municipalité a été réalisée à la fin du mois de septembre 2011,

Attendu qu'à la suite de cette inspection le technicien de la compagnie ITT Flight a constaté l'état d'usure avancé de la roue de la pompe no 2 et qu'il en recommande la réparation immédiate et ce à titre préventif;

Attendu que la compagnie ITT Flight a soumis une offre pour cette réparation et qu'elle inclue le machinage de la roue, la main d'œuvre et le transport pour un montant de **379.00\$** plus les taxes;

Il est proposé par le conseiller Pierre Bilodeau et résolument unanimement

De confier le mandat de la réparation de la roue de la pompe no 2 à la compagnie ITT Flight pour un montant de **379.00\$** plus taxes.

Que les fonds nécessaires à cette dépenses soient puisés à même le poste budgétaire 02 41400 521 – Traitement des eaux usées – Entretien et réparation Station des Chutes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 631-03-10-2011
AUTORISATION AU MONTAGE DE LA PATINOIRE

Attendu que la saison hivernale est à nos portes et que la mise en place de la patinoire s'impose;

Attendu que le montage de la patinoire nécessite la mise en place de l'équipement;

Attendu que le niveau du sol sur lequel est placée la patinoire nécessite un remblai de sable annuellement pour empêcher l'écoulement de l'eau lors de la fabrication de glace;

Attendu que la base de la patinoire nécessite 8 voyages de sable à 60.00\$ le voyage (60.00\$ X 8 = 480.00\$), le nivelage du sable avec un tracteur sur chenille (3 heures X 93.00\$ = 279.00\$);

Attendu que l'érection de la patinoire nécessite un aide au montage à l'inspecteur municipal au coût de 15.00\$ / heure pour quelques 8 heures pour un total de 120.00\$;

Il est proposé par le conseiller Richard Breton et résolu unanimement

D'autoriser le montage de la patinoire, l'application d'une couche de sable pour empêcher l'écoulement de l'eau lors de l'arrosage, le nivelage du sable et la pose des bandes de patinoire pour un coût de 879.00\$ plus les taxes.

Que les fonds nécessaires à cette dépense soient puisés à même le poste budgétaire 0270130522 Patinoires – Bâtiment et terrain-patinoire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 632-03-10-2011
ENTRETIEN DE LA PATINOIRE

Attendu que la Municipalité Saint-Patrice-de-Beaurivage procède à la fabrication, l'entretien, le déneigement de la glace et des accès de la patinoire.

Attendu que les patinoires doivent être opérationnelles pour la saison 2011-2012;

Il est proposé par le conseiller Richard Breton et résolu unanimement

Que l'on embauche Monsieur Jonathan Turgeon pour la préparation et l'entretien de la patinoire pour la saison 2011-2012 à un taux horaire de 15.00\$ l'heure sur appel du Directeur général adjoint et inspecteur municipal.

Que l'on embauche Monsieur Jonathan Turgeon pour faire le déneigement des patinoires avec un tracteur-souffleur-à-neige au taux horaire de 75.00\$.

Que l'on autorise pour l'entretien de la patinoire une enveloppe maximale de 1600.00\$ plus les taxes pour la saison hivernale 2011-2012.

Que les fonds nécessaires à cette dépense soient puisés à même le poste budgétaire

02 70130 522 - Patinoire - Bâtiment et terrain.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 633-03-10-2011

APPUI AU PROJET «AGISSON ENSEMBLE POUR UN MIEUX-ÊTRE

Attendu que l'Office municipale d'habitation de Saint-Gilles dépose une demande d'aide financière regroupant les offices municipaux de Saint-Patrice et de Saint-Agapit dans le cadre du programme d'Initiative de développement durable, d'entraide et de mobilisation de la Fédération des locataires d'habitations à loyer modique du Québec (FLHLMQ);

Attendu que le projet consiste à organiser des dîners-rencontres afin de sensibiliser les locataires quant aux services offerts dans leur communauté et de favoriser leur participation au développement durable;

Attendu que la demande d'aide financière du projet «Agissons ensemble pour un mieux-être» nécessite l'appui de chacune des municipalités qui fait l'objet de la demande;

Attendu que l'appui de la Municipalité se concrétisera par le prêt à titre gratuit de locaux, la publication de texte dans le bulletin municipal ou toute autre demande connexe;

Il est proposé par le conseiller Pierre Bilodeau et résolu unanimement

D'appuyer la demande d'aide financière du projet «Agissons ensemble pour un mieux-être» dans le cadre du Programme Initiative de développement durable, d'entraide et de mobilisation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ADOTION DES COMPTES

RÉSOLUTION 634 -03-10-2011

Il est proposé par le conseillère Louise Vail, et résolu que les comptes et les prélèvements automatiques déjà payés ainsi que les comptes à payer pour le mois d'octobre 2011 soit acceptés et que le Maire et le Directeur général et le secrétaire-trésorier soient autorisés à signer les chèques pour un total de : 52427.21\$

Les comptes du mois d'octobre 2011 ont été vérifiés par madame Louise Vail, conseillère.

COMPTES À PAYER POUR OCTOBRE 2011		
ENTREPRISES	DESCRIPTION	MONTANT
COMITÉ DES POMPIERS	REMBOURSEMENT MÂCHOIRES DE VIE VOIR CHÈQUE SAAQ REÇU LE 12	501.00

	SEPTEMBRE 2011 (NO CHÈQUE SAAQ 92062037)	
L.P. TANGUAY	CRÉDIT SUR CONTENANTS VIDES FACT. 85548	-102.53
DICOM	TRANSPORT POUR PIÈCES ENVOYÉES CHEZ BOIVIN ET GAUVIN FACT.13502891	11.99
LES EDITIONS DE COURBERON	PRODUCTION DU BULLETIN MUNICIPAL SEPTEMBRE 2011 FACT. 0426	119.62
MUNICIPALITÉ DE ST- SYLVESTRE	SERVICE D'ENTRAIDE INONDATION 28 AOÛT 2011 FACT. 1865	369.75
LES ENTREPRISES LÉVISIENNES INC.	HEURES DE LOCATION BALAI INONDATION 28 AOÛT 2011 FACT. 16762 ORDRE D'ACHAT #438	529.75
MRC DE LOTBNIÈRE	QUOTE-PART POUR ENFOISSEMENT FACT. DU 1 NOVEMBRE 2011	3836.33
MRC DE LOTBNIÈRE	QUOTE-PART POUR ÉVALUATION FACT. 30 OCTOBRE 2011	2729.70
JACQUELINE D. BLAIS	ACHAT TÉLÉPHONE MURAL POUR CASERNE ET FILTRE PERMANENT POUR CAFETIÈRE BON COMMANDÉ 450	17.29
LACHANCE PARENT CA ICN.	PRODUCTION DE PAIES AOÛT 2011 FACT. 3578	94.05
3094-7675 QUÉBEC INC.	TRAVAUX RANG ST-JEAN18 ET 19 AOÛT 2011 FACT. 89 ET RÉS. 561-08-08-2011	1199.30
LES SOUDURES BEAURIVAGE INC.	CHAUFFAGE TUYAU POUR CONDUISTE D'EAU TEMPORAIRE INONDATION 28 AOÛT 2011 FACT. 0804	41.01
YVES BILODEAU	REMORQUAGE INONDATION 28 AOÛT 2011 FACT. 42	50.00
M.A.G. LOCATION	LOCATION CONTENEUR FACT. 57 ET RÉS. 591-12-09- 2011	330.38
FRÉDÉRIC DESJARDINS	ENVOI COURRIER RECOMMANDÉ BON COMMANDÉ 452	9.90
VINCENT SYLVAIN	TRAVAUX RANG ST-JEAN 18-19 AOÛT 2011 FACT. 0648 ET RÉS. 561-08-08-2011	3038.84
VINCENT SYLVAIN	TRAVAUX RANG ST-JEAN18 ET 19 AOÛT 2011 FACT. 0159 ET RÉS. 561-08-08-2011	4371.36
YVES BILODEAU	NETTOYAGE ÉGOUT MUNICIPAL STATION POMPAGE DES CHUTES AVEC CAMION POMPIER FACT. 44	32.00
ENSEIGNES CLERJEAN	RÉPARATION CROIX LUMINEUSE FACT. 8324 ET RÉS. 563-08-08-2011	2489.29
COSTCO	ACHAT APPAREIL PHOTOGRAPHIQUE NUMÉRIQUE COOLPIX S3000 POUR OUTIL TRAVAIL CLAUDE FORTIN FACT. 78694304 ET BON	148.09

	COMMANDÉ 449	
PG SOLUTIONS	FORMATION SUR PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 21 SEPTEMBRE 2011 FACT. STD09279 ET RÉS. 584-12-09-2011	142.41
TÉLUS	CELLULAIRES FACT.14 SEPTEMBRE 2011	177.66
DICOM	TRANSPORT DE RÉACTIFS POUR ANALYSEUR DE CHLORE FACT.13702983 ET RÉS. 594-12-09-2011	18.98
YVES BILODEAU	GRAVIER SUR ROUTE ROSS FACT. 46	40.00
JOHN MEUNIER	ACHAT 2 SACHETS DE RÉACTIFS FACT. 11004626 ET RÉS. 594-12-09-2011	70.90
YVES BILODEAU	ACHAT DE TABLETTES SEMAINE PRÉVENTION DES INCENDIES ET FIL TÉLÉPHONIQUE FACT. 43	16.54
LES EXCAVATIONS B.G. GILODEAU	FOSSÉ SUR BISSON FACT. 17879	125.32
LÉONIE D'AMOURS	RÉMUNÉRATION FORFÉTAIRE POUR BALLADES D'AUTOMNE BON COMMANDÉ 458	100.00
LES EXCAVATIONS B.G. GILODEAU	TRAVAUX POUR BANDE PIÉTONNAIRE RUE GAUTHIER FACT. 17880 ET RÉS. 576-12-09-2011	448.47
LES EXCAVATIONS B.G.BILODEAU	MODIFICATION INSTALLATION D'EAU SUITE AUX INONDATIONS FACT. 17881	101.39
	TOTAL:	21058.79

PRÉLÈVEMENTS AUTOMATIQUES POUR OCTOBRE 2011		
ENTREPRISES	DESCRIPTION	MONTANT
HYDRO QUÉBEC	RUE DE LA FABRIQUE FACT. 682000790757 PAIEMENT LE 6 SEPTEMBRE 2011	1663.42
HYDRO QUÉBEC	PARC MUNICIPAL FACT. 664000811332 PAIEMENT LE 12 SEPTEMBRE 2011	43.92
HYDRO QUÉBEC	LUMINAIRES FACT. 633400634867 PAIEMENT LE 21 SEPTEMBRE 2011	511.26
TELUS	MUNICIPALITÉ ST-PATRICE FACT.16 AOÛT 2011 PAIEMENT LE 5 SEPTEMBRE 2011	384.60
TELUS	MUNST PATRICEB CENTRE DES LOISIRS FACT. 16 AOÛT 2011 PAIEMENT LE5 SEPTEMBRE 2011	185.59
TELUS	MUN ST PATRICE BEAUR CASERNE INCENDIE FACT. 16 AOÛT 2011 PAIEMENT LE 5	63.04

	SEPTEMBRE 2011	
HYDRO QUÉBEC	PANNEAU 50 KM FACT. 629800638991 PAIEMENT LE 22 SEPTEMBRE 2011	17.95
HYDRO QUÉBEC	EN FACE DU 488, RUE PRINCIPALE FACT. 662200590221 PAIEMENT LE 22 SEPTEMBRE 2011	31.25
	TOTAL:	2901.03

SALAIRS NETS PAYÉS POUR OCTOBRE 2011	20 967.09
---	-----------

COMPTES AUTORISÉS PAR VOIE DE RÉSOLUTION OCTOBRE 2011		
ENTREPRISES	DESCRIPTION	MONTANT
COMBEQ	FORMATION "TOUTES VOS QUESTIONS" 2 NOVEMBRE 2011 CHÈQUE 3124 ET RÉS. 601-12-09-2011	273.42
SOLUTIONS SHERWEB	RENOUVELLEMENT DU NOM DE DOMAINE SITE INTERNET MUNICIPALITÉ ST-PATRICE CHÈQUE 3123 ET RÉS. 583-12- 09-2011	34.18
COMITÉ DE POMPIERS	SEMAINE DE LA PRÉVENTION DES INCENDIES DU 3 AU 7 OCTOBRE 2011 CHÈQUE 3125 ET RÉS. 588-12-09-2011	1000.00
FQM	CONGRÈS ANNUEL DE LA FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS LE 29, 30 SEPTEMBRE ET 1 OCTOBRE ET DÉONTOLOGIE ET ÉTHIQUE ET SPECTACLES CHÈQUE 3127 ET RÉS. 604-12- 09-2011 ET RÉS. 477-02-05-2011	797.48
GROUPE D'ACCOMPAGNE- MENT JONATHAN	CONTRIBUTION CHÈQUE 3128 ET RÉS. 605-12-09-2011	50.00
MINISTRE DU REVENU	TPS-TVQ POUR CESSION DE TERRAINS ET VENTE DE TERRAIN CHÈQUE 3129 ET RÉS. 585-12-09-2011	1829.04
CEGEP BEAUCE APPALACHES	FORMATION CHRISTIAN BILODEAU ET YVES BILODEAU SUR OFFICIER NON-URBAIN POUR EXIGENCES DU SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES CHÈQUE 3130 ET RÉS. 587-12- 09-2011	3303.83
	TOTAL:	7287.95

COMPTES PAYÉS D'AVANCE POUR OCTOBRE 2011		
ENTREPRISES	DESCRIPTION	MONTANT
SOCIÉTÉ CANADIENNE DES POSTES	ACHAT DE TIMBRES POUR ENVOI BULLETIN MUNICIPAL CHÈQUE 3121	77.92
SOCIÉTÉ CANADIENNE DES POSTES	ACHAT DE 2 ROULEAUX TIMBRES BON COMMANDE 455 ET CHÈQUE 3131	134.43
	TOTAL:	212.35

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 635-03-10-2011
ABROGATION DE LA RÉSOLUTION NO 607-15-09-2011

Attendu que l'embauche d'Éric Vaillancourt, candidat au poste de journalier occasionnel était conditionnel à l'acceptation des conditions énumérées par la Municipalité à la résolution no 607-15-09-2011.

Attendu que le candidat a décliné l'offre de la Municipalité;

Il est proposé par le conseiller Pierre Bilodeau et résolu unanimement

D'abroger la résolution no 607-15-09-2011.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 636-03-10-2011
LEVÉE DE L'INTERDICTION DE CIRCULER LA NUIT DES VÉHICULES HORS ROUTE (VHR)

Attendu que la Loi sur les Véhicules hors route a été amendée par la Loi 121 et qu'à partir de décembre 2011, il sera interdit de circuler en VHR de minuit à 6h00 le matin;

Attendu que l'interdiction de circuler la nuit peut être levée par l'adoption d'un règlement par le Conseil des Maires de la MRC de Lotbinière

Attendu que le Conseil des Maires de la MRC de Lotbinière désire, au préalable, consulter les 18 municipalités afin de connaître leur position quant à cette modalité de la Loi 121;

Attendu que les Municipalités doivent communiquer leur position à l'égard de cette modalité de la Loi 121 par résolution;

Il est proposé par le conseiller Jacques Chabot et résolu unanimement

Que la Municipalité Saint-Patrice-de-Beaurivage autorise la circulation la nuit des véhicules hors routes (VHR) en vertu d'une modalité de la Loi sur les véhicules hors routes et que cette décision soit communiquée à la MRC de Lotbinière.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 637-03-10-2011
AUTORISATION DE FRAIS DE REPRÉSENTATION POUR LE
SOUPER BÉNÉFICE AU PROFIT DE LA CORPORATION DE
SOLIDARITÉ EN SÉCURITÉ ALIMENTAIRE DE LOTBINIÈRE

Attendu que la Corporation de solidarité en sécurité alimentaire de Lotbinière (COSSAL) tiendra son 3^e Souper-bénéfice dimanche le 9 octobre 2011 prochain à titre de campagne de financement;

Attendu que la COSSAL tient un point de service pour la livraison de paniers dans le cadre de sa distribution alimentaire bi mensuelle à Saint-Patrice-de-Beaurivage;

Il est proposé par le conseillère Louise Vail et résolu unanimement

D'autoriser l'achat de deux billets – Souper et soirée au coût de 30.00\$ et défrayer les frais de déplacement pour le Souper bénéfice au profit de la COSSAL le 9 octobre prochain.

Que les fonds nécessaires à cette dépense soient puisés à même le poste budgétaire 02 11000 610 Aliments et breuvages et le poste budgétaire 02 11000 310 Frais de déplacement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 638-03-10-2011
LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par le conseiller Richard Breton et résolu unanimement que la séance soit levée à 21h47.

Lewis Camden,
Maire

Frédéric Desjardins,
Directeur général et Secrétaire-Trésorier

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je, Frédéric Desjardins, Directeur général et Secrétaire-Trésorier, certifie par la présente qu'il y a les crédits nécessaires pour les dépenses autorisées pour le mois de septembre 2011.

Frédéric Desjardins, Directeur général et Secrétaire-Trésorier.